

gouvernement laissait à désirer. Je voudrais faire ressortir le fait que jamais, dans l'histoire du Canada, un gouvernement n'avait autant augmenté ses versements de sécurité sociale à la population canadienne ou élargi ses mesures de sécurité au cours d'une période comparable.

J'ai eu l'honneur de proposer l'augmentation du versement de sécurité de la vieillesse en automne 1957, et je tiens à signaler comment se sont alors déroulés, en réalité, les débats. Nous avions présenté la mesure selon l'usage législatif accepté. Quatre résolutions figuraient au *Feuilleton*, dont l'une avait trait à la sécurité de la vieillesse, une autre à l'assistance-vieillesse, la troisième aux allocations aux aveugles et la quatrième aux allocations aux invalides. Le jeudi 24 octobre, nous avons examiné en premier le projet de résolution concernant la sécurité de la vieillesse. Nous l'avons étudié à nouveau le vendredi 25 octobre, puis le jeudi 31 octobre. Le vendredi 1<sup>er</sup> novembre, la première résolution a été adoptée après quatre jours de débat. Le vendredi 1<sup>er</sup> novembre, la résolution relative à l'assistance-vieillesse a également été menée à bonne fin, comme d'ailleurs celle qui avait trait aux allocations aux aveugles et, en partie, la résolution concernant les allocations aux invalides. Le lundi 4 novembre, l'étude de cette dernière était achevée. Le mardi 5 novembre, le bill concernant la sécurité de la vieillesse subissait les deuxième et troisième lectures, alors que les autres projets de résolution n'atteignaient ces étapes que le jeudi suivant.

Le secrétaire d'État a mentionné aujourd'hui qu'il y avait un programme de prévu à cet égard. Nous nous en rendons compte. Nous ne tenons pas à retarder l'adoption de mesures intéressantes les personnes âgées au Canada. Cependant, je signalerai le nombre de jours que nous a pris alors l'étude des résolutions et des bills dont il s'agit, et je lui rappellerai que les versements ont, cependant, été faits à la population canadienne à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

En 1962, nous avons dû faire face à une situation analogue, ou à peu près. Le lundi 5 février, le projet de résolution relatif à la sécurité de la vieillesse était adopté et l'on passait à l'examen de la résolution concernant l'assistance-vieillesse. Le mardi 6 février, le bill concernant la sécurité de la vieillesse subissait la deuxième lecture. Le mercredi 7 février, la mesure relative à la sécurité de la vieillesse était adoptée en troisième lecture ainsi que celle qui avait trait à l'assistance-vieillesse et le projet de résolution concernant les allocations aux aveugles. Le jeudi 8 février, le projet de résolution concernant les allocations aux invalides a fait l'objet d'un

[L'hon. M. Monteith.]

débat, repris le vendredi 9 février. Ce jour-là, le bill concernant l'assistance-vieillesse et la mesure relative aux allocations aux aveugles passaient en deuxième et troisième lectures, alors que le bill concernant les allocations aux invalides ne dépassait pas l'étape de la deuxième. Son examen a été remis, à la demande d'un membre de l'opposition d'alors, au lundi 12 février date à laquelle il a subi la troisième lecture.

Ceci ne fait que confirmer que le secrétaire d'État n'avait absolument aucune raison de demander aujourd'hui que cette mesure soit adoptée rapidement afin de les aider à se tirer d'une situation difficile qu'ils s'étaient créée eux-mêmes. J'insiste énergiquement sur le fait que nos citoyens âgés auraient bénéficié en août dernier au plus tard de l'augmentation qu'on nous propose maintenant si le gouvernement avait accepté l'amendement présenté par le chef de l'opposition le 18 juillet. Je tiens également à faire ressortir qu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet amendement. Je dis que le gouvernement devrait l'accepter. Pourquoi ne pas l'accepter? Si le gouvernement l'acceptait, le même but serait atteint et nos vieillards recevraient l'augmentation qu'ils méritent à compter de cette date. Notre parti a essayé de faire adopter cette augmentation par la Chambre. Le gouvernement a fait une gaffe encore une fois et s'est fourvoyé. Il a temporisé en ce qui concerne les citoyens âgés. Il obéit au souci électoral en leur accordant ce qui leur revient de droit.

**M. Patterson:** Monsieur le président, nous sommes très heureux qu'on nous présente si tôt après la reprise de la session le projet de résolution précédant le bill modificateur visant à augmenter les pensions de nos citoyens âgés. Il y a bien des éléments en cause qui exigent une étude et une analyse détaillées, mais personne ne nierait que cette augmentation aurait dû être accordée depuis longtemps. Nos anciens ont attendu avec une patience exemplaire que nous voulions bien prendre conscience de leurs besoins. Je le répète, nous sommes heureux aujourd'hui d'être saisis de cette résolution.

J'estime qu'il convient d'étudier le problème dès maintenant pour des raisons diverses. Nous savons tous que le coût de la vie continue à augmenter au Canada. Ainsi, nos citoyens âgés et ceux qui sont des contribuables du palier inférieur, se trouvent dans une situation très difficile. En effet, ils constatent qu'il est extrêmement malaisé, voire impossible, de faire face au coût de la vie et de conserver des normes satisfaisantes avec une allocation de \$65 par mois.

Il faut en outre songer à ceci: les personnes âgées constatent que nombre de leurs